



RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards (5 km chrono, 10 km et semi-marathon) ou dossards autocollants (5 km loisirs et 4 km marche) s'effectuera :

- **À l'Office du Sport de Villeurbanne** le jeudi 14/03/24 et le vendredi 15/03/24 de 12h00 à 19h00, le samedi 16/03/24 de 9h00 à 12h00.
- **Au 2^e étage de l'hôtel de Ville de Villeurbanne** (avenue Aristide Briand), le dimanche 17/03/24 de 7h30 à 10h45 (uniquement pour les courses du 5 km, 10 km, semi et 4 km marche).

La remise du dossard se fera uniquement si le dossier est complet et sur présentation d'une pièce d'identité. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

Pour récupérer le dossard d'une tierce personne : présentation obligatoire de la pièce d'identité valable (ou copie) du propriétaire du dossard.

Pour le 5 km loisir et le 4 km marche, un dossard autocollant sera remis pour toute inscription et devra être porté pour participer à la course.

Pour les courses enfants 1 km, les dossards seront à retirer :

- à l'Office du Sport de Villeurbanne le jeudi 14/03/24 et le vendredi 15/03/24 de 12h00 à 19h00, le samedi 16/03/24 de 9h00 à 12h00.
- auprès du camion USEP, sur le village des Foulées le dimanche 17 mars 2024 à partir de 10h.